RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

ARRETE N°2023-2404
PORTANT LISTE D'APTITUDE
POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
POUR L'ANNEE 2023

Le Président du Conseil Régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L.523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'arrêté n°2021-2072 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels en date du 1er mars 2021,

Vu la délibération DAP n° 23.03.02.D du 29 juin 2023 relative à l'adoption du tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que 8 recrutements de fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ont été effectués par le Conseil régional du Centre - Val de Loire entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023, ce qui permettrait d'inscrire, dans le cadre de la promotion interne, 2 fonctionnaires sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne au cadre d'emploi d'attaché territorial,

Considérant l'application de la clause de sauvegarde qui est calculée en appliquant la proportion de promotion interne par voie de liste d'aptitude ou d'examen professionnel prévue par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des attachés territoriaux de la collectivité, lorsque ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier,

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde est plus favorable et permet d'inscrire, dans le cadre de la promotion interne, 3 fonctionnaires sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne au cadre d'emploi d'attaché territorial,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne est dressée ainsi qu'il suit, pour l'année 2023 :

CONSEIL REGIONAL CENTRE – VAL DE LOIRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN – CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02.38.70 30 30 – Fax : 02.38 70 31 18 - www.centre-valdeloire.fr

- Madame Isabelle GUIGNARD, Rédacteur principal 1ère classe ;
- Madame Angéline CARRE-MORTASSAGNE, Rédacteur principal 1ère classe ;
- Monsieur Gaël FORTIER, Rédacteur principal 1ère classe.

	Nombre de Femmes	**Nombre d'hommes**
Promouvables	72	33
Inscrits	2	1

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services et la Payeure régionale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera :

- transmise à Madame la Préfète de Région,
- transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Loiret pour publication,
- affichée dans les locaux du Conseil Régional.

Fait à Orléans, le 17 juillet 2023

Le Président du Conseil régional

François BONNEAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

Affiché le :